N°1

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 22 janvier 2018

Le lundi 22 janvier 2018 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 16 janvier 2018, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN	M. BAETCHE	Mme BERTHOUT
M. CASANOVA	Mme COHEN-SOLAL	Mme GABADOU
Mme HAUTVAL	M. ISARE	Mme KALOUSTIAN
Mme LAINGUI	Mme LEMARDELEY	M. SOPPELSA
Mme STOPPA-LYONNET		

M. TIBERI arrive lors de la mise en discussion du point 6 de l'ordre du jour, il n'a donc pas voté pour les 5 premiers points.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 08 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

1- Désignation du secrétaire de séance.

2- Adoption des procès-verbaux des séances des 24 et 29 novembre 2017.

3- Convention relative à la mise à disposition des salles du Conservatoire municipal Gabriel Fauré - 12, rue de Pontoise - 75005 PARIS.

4- Modification des modalités d'organisation de travail des personnels ouvriers et techniques, du service technique de la propreté de Paris, travaillant au roulement en cycle de travail saisonnier.

5- Composition de la conférence du logement.

6- Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à une réelle compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service.

7- Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage au groupe de mathématiciens Nicolas Bourbaki. (**reporté ultérieurement**)

8- Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement relatif aux facilités de stationnement des patients de l'Institut Curie. (**vœu déposé en cours de séance**)

9- Vœu relatif au maintien de l'association « l'Usage du Monde » pour l'exploitation du cinéma La Clef. (**vœu déposé en cours de séance**)

I - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que M. Alexandre BAETCHE, Conseiller du 5e arrondissement, soit désigné secrétaire de séance.

M. Alexandre BAETCHE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 24 ET 29 NOVEMBRE 2017.

Mme Florence BERTHOUT soumet à l'avis du Conseil les procès-verbaux des 24 et 29 novembre 2017.

Mme Florence BERTHOUT soumet les délibérations au vote du Conseil.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés.

III - CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DES SALLES DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURE - 12, RUE DE PONTOISE - 75005 PARIS.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA indique qu'il s'agit du Conservatoire situé au 12, rue de Pontoise. Le projet de convention est semblable à celui de l'année précédente : il s'agit de forfaits horaires représentant une possibilité de 10 heures par semaine à titre gratuit pour l'utilisation en journée, et de 25 heures pour les soirées et le samedi. Au-delà de ces seuils, l'utilisation des salles devient payante. La convention s'applique du 1er octobre 2017 au 30 juin 2018 : il s'agit donc d'une autorisation préalable à effet rétroactif.

Il émet le vœu auprès de la Direction des Affaires culturelles que ces autorisations préalables soient dorénavant votées avant d'être appliquées dans les faits. De plus, il souhaite passer à des conventions de 2 ou de 4 ans, si le droit administratif le permet.

Il invite le Conseil à voter favorablement cette délibération et se félicite du travail de ce Conservatoire.

Mme Florence BERTHOUT salue également le travail de l'Association Musicale Gabriel Fauré. Celle-ci occupera les salles du Conservatoire en fonction des disponibilités.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV - MODIFICATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DE TRAVAIL DES PERSONNELS OUVRIERS ET TECHNIQUES, DU SERVICE TECHNIQUE DE LA PROPRETÉ DE PARIS, TRAVAILLANT AU ROULEMENT EN CYCLE DE TRAVAIL SAISONNIER.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL indique que cette délibération s'inscrit dans la continuité de la DPE 21, votée en mars 2017, elle-même consécutive au Plan de renforcement de la Propreté présenté lors de la séance du Conseil de Paris du 16 février 2016.

Cette précédente délibération proposait la mise en place de nouveaux horaires pour certains agents de propreté pour les zones à forte fréquentation estivale. Ces périodes de travail étaient proposées de 15 h 48 à 23 h 30 et devaient s'étendre du 15 juin au 15 septembre. La présente délibération propose d'étendre ces horaires à un mois supplémentaire, soit du 1er juin au 1er octobre.

Elle observe qu'un seul volontaire s'est proposé afin de modifier ses horaires de 15 h 48 à 23 h 30. De plus, 10 nouveaux embauchés ont été affectés à ces horaires de l'après-midi pour la période estivale de l'année précédente. La cible définie pour ce service s'élève à 14 personnes et est assortie d'une incitation financière (200 € par mois).

Elle ajoute que la DPE 21 proposait, sur la base du volontariat, que les agents passent en horaires administratifs : un seul volontaire a décidé d'appliquer ces changements. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette délibération, tout en souhaitant que le service atteigne 14 agents en situation d'horaires modifiés.

Mme Florence BERTHOUT indique avoir demandé ce dispositif à ses collègues Maires d'arrondissement. Elle se déclare favorable à la modification de ces horaires de travail mais déplore la modicité de l'incitation financière proposée aux agents, d'autant que nombre d'entre eux habitent en banlieue.

Elle soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

V - COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE DU LOGEMENT.

Mme Florence BERTHOUT indique que ce projet de délibération fait suite à la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de janvier 2017. Cette loi a confié, à la conférence du logement, la mission de définir les nouvelles orientations en matière de logement social pour favoriser une plus grande mixité à l'échelle des quartiers et des immeubles. Elle rappelle que la conférence du logement est coprésidée par l'État et la Ville. Elle est composée de trois collèges :

- Collège de 22 représentants des collectivités territoriales : la Maire de Paris et les vingt maires d'arrondissement, le représentant de la Métropole du Grand Paris.

- Collège de 22 représentants des réservataires et représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions :

- L'État/DRIHL
- Action Logement
- les bailleurs les plus présents sur le territoire parisien : Paris-Habitat, Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), ELOGIE-SIEMP, I3F, ICF, EFIDIS, Logement francilien, Batigère, Toit et Joie, coopération et famille, Habitat Social Français, Domaxis
- l'Association Régionale HLM d'Ile de France (AORIF)
- Le Conseil Régional
- L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris
- RATP, La Poste, SNCF
- La préfecture de police et le ministère des Armées

- Collège de 22 représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement :

- Confédération nationale du logement (CNL)
- Confédération générale du logement (CGL)
- Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV)
- Syndicat logement et consommation (SLC)
- AFOC (Association Force ouvrière consommateurs)
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75)
- Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
- Fédération des Acteurs de la Solidarité
- SIAO insertion 75
- Habitat et Humanisme
- Centre d'Action Sociale Protestant (CASP)
- SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) Paris. Hauts de Seine. Val d'Oise
- Association AURORE
- URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) Ile-de-France
- Fondation Abbé Pierre
- Armée du Salut
- Emmaüs Solidarité
- Droit au Logement (DAL)
- Croix Rouge
- Freha
- Secours populaire
- Secours catholique

Elle indique ne pas comprendre l'objectif de cette conférence et se demande si une commission *ad hoc* sera établie afin de recommander une politique sur le logement à la Ville.

Elle s'abstiendra donc de voter cette délibération, tout en prenant acte de l'organisation de cette conférence. Elle doute que tous les avis des élus y seront portés, notamment dans leurs nuances relatives à l'organisation de l'affectation des logements.

Elle souligne porter l'idée que la mixité doit comprendre l'accessibilité à la propriété dans les logements sociaux et expérimenter des modes de fléchage du DALO. Elle se dit réservée sur la manière dont le DALO est actuellement attribué : celui-ci est porté par une administration qu'elle considère loin des réalités, puisque les élus locaux ne sont pas consultés sur ce sujet.

Elle souhaite qu'à l'échelle de l'arrondissement, la Maire puisse faire des propositions sur le DALO à la commission pluraliste : elle considère que ce dispositif concerne des populations extrêmement fragiles et ne doit pas les déraciner du territoire où ils résident.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris et Conseillère du 5e arrondissement, précise que l'objectif de cette commission est la mixité sociale : à ce titre, il correspond à la volonté de la Mairie de Paris. Elle invite ses collègues à voter favorablement cette délibération.

M. Pierre CASANOVA indique que le groupe centriste s'abstiendra de voter cette délibération en Conseil de Paris. Il rappelle être attaché à une véritable parité sociale : il ne souhaite pas que les classes intermédiaires soient réduites à une portion congrue de 5 ou 10% et soient traitées différemment des classes populaires. Il émet en outre le vœu qu'à situation sociale et financière égale, une préférence soit instaurée en faveur des habitants du 5e arrondissement et de leurs enfants.

De plus, il se dit convaincu que la Ville devra nécessairement établir à brève échéance un critère de résidence pour l'accession à la propriété. Il estime que la situation présente à l'île Saint-Louis, où des Erythréens l'emportent sur les Français lors d'achat de biens immobiliers grâce à leur plus grand pouvoir d'achat, s'étendra progressivement à tous les arrondissements de Paris. Ni la réglementation des loyers ni l'augmentation de la fiscalité, ni l'achat dispendieux de logements sociaux ne règleront ce problème : il convient plutôt d'établir des critères de résidence dans certains quartiers. Il évoque le cas d'une obligation de résidence de 5 ou 10 ans à Paris pour l'achat de biens dans certains quartiers soumis à une forte pression. Faute de tels critères, il craint que les Parisiens se retrouvent à terme minoritaires dans leur ville, comme les Niçois par exemple. Il entend s'abstenir de voter cette délibération.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, Conseillère du 5e arrondissement, observe que M. Pierre CASANOVA regrettait naguère une trop lourde réglementation dans le domaine de la location d'appartements. Elle partage ses objectifs, mais considère que la réglementation qu'il propose semble particulièrement forte. Les locataires sont protégés à tel point que les propriétaires se tournent vers Airbnb, pour des raisons de facilité et de rentabilité. Elle déplore cette proposition de réglementation impérative et lourde.

M. Pierre CASANOVA considère que ses positions sont cohérentes. Il observe que les Parisiens souffrent de prix d'achat des logements trop élevés : les propriétaires s'endettent pour acheter des logements dans le 5e arrondissement, puis mettent ceux-ci en location pendant 15 ans. Airbnb facilite ainsi l'accession à la propriété de personnes n'ayant pas de capital ou de revenus suffisants pour acheter des appartements dans l'arrondissement. Il propose de faciliter l'accession à la propriété par les Parisiens, en les protégeant d'une concurrence internationale qui leur est défavorable.

M. Alexandre BAETCHE, Conseiller du 5e arrondissement, partage l'avis de M. Pierre CASANOVA. Il estime que la financiarisation du monde produit la situation présente. Des fonds d'investissement achètent des biens immobiliers dans de nombreux quartiers de Paris et empêchent les Parisiens d'accéder à la propriété. Il observe que certains pays interdisent l'achat de biens immobiliers par des étrangers, or cela est permis en France. Il considère que Paris appartient en partie à des étrangers qui n'ont d'autres vues que le profit. Par conséquent, il souhaite légiférer sur ce sujet, tout comme sur celui du commerce. Il s'oppose à ce que les Champs Elysées appartiennent au Qatar.

Mme Florence BERTHOUT invite ses collègues à écouter leurs prises de parole.

M. Laurent AUDOUIN, Conseiller du 5e arrondissement, considère que le besoin de régulation demeure impérieux. Il se dit intéressé par les règles de droit appliquées dans les autres pays européens.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13 Pour : 4 Abstentions : 9

VI - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À UNE RÉELLE COMPENSATION DES ABONNÉS VELIB' POUR DÉFAUT DE SERVICE.

Mme Florence BERTHOUT indique être saisie sur table pour des vœux ; conformément à l'alinéa 4 de l'article 15 du règlement, elle propose de voter sur la mise en discussion de ceux-ci. Le premier vœu porte sur les facilités de stationnement des patients de l'Institut Curie ; le second sera défendu par Mme Hélène HAUTVAL, un troisième par M. Laurent AUDOUIN.

Le Conseil accepte à l'unanimité des suffrages exprimés de se saisir de ces vœux.

Mme Florence BERTHOUT indique que deux vœux ont été déposés dans les délais prescrits par le CGCT et par le règlement. Le premier concerne la compensation des abonnés Vélib' pour défaut de service.

Mme Hélène HAUTVAL indique que les usagers du Vélib' sont confrontés à une pénurie des stations depuis le début de l'année 2018 : en effet, la transition prévoyait que 505 stations soient disponibles au 1er janvier. Or, au 12 janvier, seules 80 stations étaient réalisées sur l'ensemble de Paris.

Dans le 5e arrondissement, 8 stations seulement sont actuellement utilisables, sur les 45 stations existantes. La moitié des stations de l'arrondissement ne seront disponibles qu'à la mi-mars, ce qui engendre de considérables retards.

Elle signale par ailleurs un défaut de priorisation des stations : celles proches des points stratégiques ne sont pas réalisées dans les délais, ce qui se révèle dommageable pour les usagers. De fait, les 300.000 abonnés en 2017 se sont réduits à 100.000 à l'heure actuelle. Elle ajoute que les tarifs ont augmenté de 194% pour le ticket journée, de 88% pour le ticket semaine et de 28% pour l'abonnement annuel. Au regard de ces éléments, elle considère que les compensations accordées aux usagers sont largement insuffisantes.

En conséquence de quoi le Conseil du 5e arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris, via ses représentants aux syndicats mixtes Autolib' et Vélib', mette en place une compensation pour l'ensemble des abonnés Vélib', en prolongeant l'abonnement tant que la moitié des stations ne sont pas opérationnelles, que l'information relative au calendrier de réouverture progressive des stations soit à la fois plus précise et plus rigoureuse, tant sur le site Vélib' que sur les panneaux de chantier, que la priorité soit donnée à la réouverture des stations situées à proximité des principaux nœuds de communication et des sites les plus fréquentés à Paris et qu'une commission extramunicipale soit réunie sur ce sujet.

Elle soumet le vœu au vote du Conseil.

Mme Florence BERTHOUT considère qu'il s'agit d'un problème considérable à l'échelle parisienne, et à celle de l'arrondissement. La Ville n'a pas anticipé ce changement de concessionnaire et les travaux nécessaires à cette évolution.

Elle indique que les interventions d'Enedis n'ont pas été anticipées, bien que les travaux aient dû commencer courant novembre 2017. Des barrières ont été posées sur les emprises alors que les travaux ne peuvent être encore réalisés pour une partie d'entre elles. Les riverains soufrent donc de zones de chantiers neutralisées bien au-delà des stations de Vélib' : elle signale que certaines voitures s'y garent depuis début janvier, les automobilistes constatant que les travaux ne démarrent pas. Des enlèvements ont donc été organisés, dans la plus totale incompréhension des riverains.

Elle déplore les amendes ainsi distribuées, nommées « forfaits post-stationnement » par la Ville de Paris. Ces amendes se multiplient envers des administrés de bonne foi. Le dispositif Vélib' souffre donc selon elle d'une mauvaise organisation de ses travaux. Elle signale que le Conseil de Paris annonce depuis le mois de septembre ce manque de préparation : elle souligne avoir réitéré ces avertissements en octobre 2017, durant les discussions sur le Plan Climat. Les dates précises d'intervention d'Enedis n'ont pas été préparées en concertation.

Elle observe que ce manque d'organisation concerne également les autres interventions sur la voirie de plusieurs entreprises. Elle cite la rue Lacépède comme symbole de cette situation désastreuse. Elle signale que les plans communiqués à ses services par la Ville n'ont pas été respectés. Les entreprises ne sont pas au rendez-vous et la neutralisation des places ne correspond pas aux décisions annoncées en amont. La commission extramunicipale des déplacements doit être réunie afin d'évoquer ce sujet.

M. Pierre CASANOVA signale être détenteur de la carte Vélib' et indique qu'un fonctionnaire de la Mairie de Paris lui a proposé de lui obtenir une carte Navigo. Il déclare avoir refusé cette proposition car il soutient le dispositif Vélib'. Or, il souffre du manque de disponibilité actuel des Vélib'. Il souligne que le groupe centriste n'est pas étonné par cette mauvaise gestion et rappelle avoir présenté quelques mois auparavant un vœu afin d'avertir la Mairie de Paris sur ce sujet. Il déclare que Mme Lyne COHEN-SOLAL s'était abstenue de voter ce vœu, afin de soutenir la politique de la Mairie de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY signale que la Présidente du syndicat Autolib'-Vélib' de la Métropole a pris des mesures afin d'améliorer la situation. Une pénalité d'un million d'euros a été appliquée à l'entreprise.

Mme Florence BERTHOUT lui répond qu'il ne s'agit que de l'application de la loi, en conformité avec les termes de la convention.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY rétorque que Mme Florence BERTHOUT n'a pas évoqué ce redressement dans son intervention. Elle signale en outre une réunion du bureau du syndicat le vendredi précédent, 19 janvier, qui a décidé de dédommager les abonnés de tout le mois de janvier 2018.

Mme Florence BERTHOUT explicite les termes du vœu proposé. Les décisions de Mme la Président du syndicat mixte consistent simplement à appliquer les pénalités de retard qu'il revient à la Ville d'exiger, sur ce marché comme sur d'autres. Il s'agit d'une obligation contractuelle prévue par la convention qui lie la Ville à son contractuel : ces indemnités doivent être versées, à moins que la Ville ait une part de responsabilité dans le retard pris par l'entreprise.

Elle ajoute que le présent vœu demande en outre que l'information relative au calendrier de réouverture progressive des stations soit à la fois plus précise et plus rigoureuse, tant sur les sites Vélib' que sur les panneaux de chantier : il lui semble qu'il s'agit du minimum que la Ville puisse exiger.

Elle signale ne pas parvenir elle-même à récupérer des informations fiables sur ce sujet : les administrés se plaignent de ce manque de communication par courriel à la Mairie d'arrondissement. Elle ajoute qu'il ne lui est pas permis d'appeler elle-même le syndicat mixte : elle doit passer par la Direction de la Voirie et des Déplacements, ce qui complique les démarches d'information.

Elle souhaite que la priorité soit donnée à la réouverture des stations situées à proximité des principaux nœuds de communication : un plan doit être établi afin de prioriser les travaux sur les stations les plus stratégiques. À l'échelle de l'arrondissement, aucune priorisation n'est réalisée dans ce cadre. Enedis ou S'Move & Go décident seuls de cette priorisation des travaux, ce qu'elle déplore.

Elle souhaite qu'une commission extramunicipale des déplacements soit réunie afin d'ouvrir une démarche de concertation quant à cette situation problématique. Les Directions et les administrations avancent pour l'heure en ordre dispersé sur ce sujet.

Le vœu souhaite en outre une démarche de compensation (par prolongation de l'abonnement) en direction des abonnés tant que la moitié des stations n'est pas opérationnelle : cette proposition concrète lui semble nécessaire, d'autant que 0,5% des stations seulement ont été installées durant le mois de janvier 2018. Ces propositions lui paraissent raisonnables et nuancées.

M. Laurent AUDOUIN rappelle que Vélib' a été bénéfique aux modes de déplacement dans Paris ainsi que pour l'image de la Ville à l'international : la situation est d'autant plus inacceptable selon lui.

Il signale que les élus écologistes ont écrit le mois précédent à la Présidente de la Métropole afin de lui demander le remboursement des trois précédents mois d'abonnement. Il entend donc suivre Mme Florence BERTHOUT sur cette proposition. Il déclare qu'une réunion aura lieu le lendemain à l'Hôtel de Ville avec les Maires d'arrondissement afin d'établir un bilan sur les opérations en cours.

Mme Hélène HAUTVAL signale qu'elle assistera à cette réunion.

M. Laurent AUDOUIN précise que cette réunion visera à définir des priorités quant aux travaux en cours.

M. Pierre CASANOVA déclare que les réunions à la Mairie de Paris ne débouchent pas systématiquement sur des actions concrètes.

M. Laurent AUDOUIN estime qu'il s'agit d'une polémique inutile. Il entend seulement communiquer au Conseil quelques informations pertinentes. Au sujet de la priorisation des travaux, il se dit hésitant : il pense que la situation aura évolué avant qu'une commission extramunicipale soit convoquée et réunie. Cette proposition ne lui paraît donc pas fondamentale. Toutefois, il pense qu'un geste concret doit être réalisé en direction des usagers et que l'information qui leur est communiquée soit désormais plus claire. Il se dit prêt à voter ce vœu.

M. Alexandre BAETCHE partage l'avis de M. Pierre CASANOVA : il estime que les usagers font l'objet d'une escroquerie s'ils ne sont pas remboursés des mois d'abonnement précédents. Il estime qu'une réunion n'est pas nécessaire concernant ce point juridique très clair : le contrat n'étant pas rempli, il convient de verser aux abonnés des indemnités au prorata des jours de non-fonctionnement du service Vélib'.

Il déplore la situation présente qu'il qualifie d'escroquerie et craint que les prochaines réunions à l'Hôtel de Ville ne débouchent sur aucune action concrète.

Mme Florence BERTHOUT invite le Conseil à passer au vote. Elle se dit prête à retirer la demande de réunion d'une commission extramunicipale de ce vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 14 Pour : 13 Abstention : 1

VII - VŒU RELATIF À L'APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE EN HOMMAGE AU GROUPE DE MATHÉMATICIENS NICOLAS BOURBAKI. (REPORTÉ ULTÉRIEUREMENT)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris et Conseillère du 5e arrondissement,

Mme Marie-Christine LEMARDELEY indique que Nicolas BOURBAKI est le pseudonyme d'un collectif de mathématiciens de l'Ecole Normale supérieure créé en 1935. Tous ses membres ont été Académiciens des Sciences et ont reçus de nombreuses distinctions (prix Wolf, médaille d'or du CNRS, etc.).

Tous les mathématiciens de ce groupe ont connu une carrière hors du commun : des pans entiers des mathématiques en algèbre et en topologie ont connu grâce à eux d'importants progrès. Un travail de rédaction d'éléments mathématiques a diffusé leurs découvertes au sein des mathématiciens. Le pseudonyme de Nicolas Bourbaki a ainsi réuni plusieurs éminentes personnalités de ce secteur. Cinq de ces mathématiciens, à la génération suivantes, ont obtenu la Médaille Fields. Ce groupe a insufflé un grand dynamisme dans l'école française des mathématiques après la Première Guerre mondiale.

Le présent vœu vise à demander l'apposition d'une plaque à l'angle du boulevard Saint-Michel et de la rue Soufflot, auprès d'un café où se réunissaient habituellement ces scientifiques de leur vivant. La Ville de Paris investit rue Pierre et Marie Curie afin d'y créer une Maison des Mathématiques, au sein de l'Institut Henri Poincaré, conformément au contrat de projet État-Région (CPER). Il s'agit d'un bâtiment situé dans l'enceinte de Sorbonne Université. Ce projet fait l'objet d'un investissement de 8 millions d'euros par la Ville, de 2 millions d'euros par l'État, de 3 millions d'euros par la Région, et de 1 million d'euros par le CNRS. Elle se réjouit de la création de ce lieu de recherche et de diffusion de la culture scientifique dans l'arrondissement. Dans cette optique, elle souhaite mettre en valeur le travail du collectif Nicolas Bourbaki.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que M. Cédric VILLANI se définit lui-même comme « bourbakiste ».

Mme Marie-Christine LEMARDELEY précise que cette plaque pourrait être apposée à l'angle du 63, boulevard Saint-Michel, et du 26, rue Soufflot.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Jacques SOPPELSA, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Jacques SOPPELSA se dit très favorable à cette proposition sur le fond : il cite les noms d'éminents mathématiciens. Il ajoute que Bourbaki montre qu'il est possible d'être un grand scientifique tout en gardant son sens de l'humour et du canular : Nicolas Bourbaki a fait l'objet d'une biographie et aurait vu le jour en « Poldévie ». Toutefois, il signale que le groupe, à sa connaissance, se serait réuni à partir de 1934 en réalité et les premières réunions de ce groupe auraient eu lieu au 19, boulevard Saint-Michel, au Petit Cluny.

Il souhaite que ces informations fassent l'objet d'une vérification avant de voter ce vœu. Il souhaiterait ainsi que la plaque soit apposée sur le Petit Cluny plutôt que sur le Burger King actuel. Il considère que la plaque devrait être apposée sur le premier lieu où le groupe s'est réuni.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY accepte de vérifier ces informations. Elle indique que Mme Sylvie BENZONI préside l'Institut Henri Poincaré.

M. Laurent AUDOUIN déclare que le groupe Bourbaki a réalisé un travail intéressant de re-conceptualisation et de reformulation de théories mathématiques, poussant extrêmement loin le formalisme. Toutefois, ce travail a débouché sur l'enseignement moderne des mathématiques à l'école, ce qu'il regrette à certains égards : il se félicite que ces réformes aient été abandonnées par la suite car il estime qu'elles n'étaient pas favorables aux élèves. Cette expérimentation avait été appliquée contre l'avis de la communauté enseignante de l'époque : la bonne recherche ne fait pas forcément l'objet d'une bonne pédagogie.

Sur le fond, il soutient cependant ce vœu et souhaite célébrer ce groupe de grands chercheurs dans le Quartier latin.

Mme Florence BERTHOUT partage cet avis. Elle demande à Mme Marie-Christine LEMARDELEY de procéder à la vérification des informations communiquées par M. Jacques SOPPELSA, puis de redéposer ce vœu lors de la prochaine session du Conseil d'arrondissement.

M. Alexandre BAETCHE regrette que la majorité municipale n'ait pas elle-même proposée l'apposition de cette plaque, et salue le travail de ce collectif de mathématiciens. Il rend hommage à Mme Marie-Christine LEMARDELEY pour cette proposition. Il rappelle que la France est une puissance mathématique de premier ordre aujourd'hui : il souhaite que les budgets alloués à cette discipline soient augmentés.

Mme Florence BERTHOUT partage cet avis, mais souhaite vérifier le lieu convenable à l'apposition de cette plaque.

Le vote du vœu est reporté à la séance suivante.

VIII - VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE L'ASSOCIATION « L'USAGE DU MONDE » POUR L'EXPLOITATION DU CINÉMA LA CLEF. (VŒU DÉPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Laurent AUDOUIN et signale que le sujet de ce vœu lui est très cher : il s'agit de la situation des cinémas d'arts et essais dans l'arrondissement.

M. Laurent AUDOUIN la remercie d'accepter d'examiner ce vœu déposé tardivement. La Clef est un lieu important dans le domaine cinématographique ainsi qu'un lieu d'animation du quartier où prennent place de nombreux débats. Le collectif qui gère ce lieu le met régulièrement à la disposition d'associations pour tous types de manifestations.

La Clef est la propriété du Comité d'Entreprise de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France, qui souhaite le mettre en vente depuis plusieurs années : il déclare que le rachat devait apparemment être fait au profit des actuels exploitants de la salle, l'Usage du Monde.

Toutefois, les dernières discussions évoquent à présent une cessation d'activités dès fin mars ou fin mai 2018. Il déplore cette situation : la vente serait alors attribuée au plus offrant et il craint que ce lieu fasse l'objet d'un projet immobilier. L'objectif de ce vœu est ainsi de mobiliser la Maire de Paris et son Adjoint à la Culture, M. Bruno JULLIARD, afin d'engager une médiation entre les acteurs de ce dossier.

Mme Florence BERTHOUT se déclare gênée par le dernier alinéa de ce vœu. Elle partage néanmoins la démarche proposée. Elle indique avoir essayé depuis deux ans de faire évoluer sans succès cette situation. Elle souhaite que ce vœu soit voté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement : il convient de défendre les cinémas d'arts et essais de l'arrondissement.

Toutefois, elle indique que la SEMAEST n'est pas en mesure de procéder à une préemption sur ce lieu et elle souhaite donc amender le vœu et retirer cette proposition irréalisable. Elle signale que des collectifs d'habitants sont à même de conduire un débat républicain et éclairé sur de telles questions. Elle craint que ce cinéma ne disparaisse s'il fait l'objet d'une vente au plus offrant.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY entend soutenir ce vœu : elle indique avoir rencontré le gérant de la société qui exploite ce cinéma et avoir alerté M. l'Adjoint à la Culture de la Ville de Paris sur ce sujet. Elle souhaite que le Conseil d'arrondissement vote à l'unanimité ce vœu.

M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, adhère aux propositions de ce vœu ; il souhaite que M. l'Adjoint à la Culture de la Ville de Paris agisse plus promptement sur ce dossier qu'il ne l'a fait à propos de la crypte de la rue Pierre Nicole, au sujet de laquelle un vœu a été adopté en Conseil de Paris treize mois auparavant.

M. Dominique TIBERI, Conseiller de Paris et Conseiller du 5e arrondissement, reconnaît la situation financière problématique de la SEMAEST. Toutefois il considère qu'il ne faut pas l'exclure de ce débat, car ce dossier rentre dans le cadre des missions de cet organisme. L'aide au maintien des activités culturelles est le rôle le plus important de la SEMAEST et il souhaite donc que soit maintenu l'appel à l'action de celle-ci.

Mme Florence BERTHOUT précise que la SEMAEST n'est absolument pas en mesure d'agir sur ce dossier : elle indique avoir rencontré les représentants de celle-ci, qui lui ont confirmé qu'aucun investissement ne sera plus réalisé à l'échelle de la Ville.

M. Dominique TIBERI considère qu'il ne revient pas au Conseil d'arrondissement d'exclure la SEMAEST de la discussion sur ce dossier. Il reconnaît néanmoins les contingences financières défavorables de celle-ci.

Mme Florence BERTHOUT considère que l'urgence est de convaincre les parties prenantes de ne pas vendre ce lieu au plus offrant.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu au vote du Conseil d'arrondissement.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

IX - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT RELATIF AUX FACILITÉS DE STATIONNEMENT DES PATIENTS DE L'INSTITUT CURIE. (VŒU DÉPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL signale que depuis le 1er janvier 2018, les procédures de vérification et de verbalisation de stationnement ont changé à Paris. Auparavant, cette verbalisation était assurée par des ASP sous la responsabilité de la Préfecture de Police. Depuis le 1er janvier, cette responsabilité incombe à la Ville de Paris. Cette dernière a mandaté deux sociétés privées sur ce dossier : il s'agit de la société STREETEO pour le 5e arrondissement.

Le terme « verbalisation » a été remplacé par l'expression : « Forfait post-stationnement ». Elle signale cependant que les plaintes se multiplient depuis le 1er janvier à la Mairie d'arrondissement : un certain nombre de personnes considèrent qu'elles ont été indûment verbalisées.

Elle signale en outre des problèmes de stationnement aux abords des marchés. La Mairie d'arrondissement doit faire face à un nombre considérable de plaintes, qui parviennent aussi bien au Secrétariat de Mme la Maire qu'au Directeur général des services. Les problèmes de stationnement indûment verbalisés devraient être résolus : la Direction des déplacements devrait faire preuve d'une relative mansuétude à l'égard des plaignants.

Elle dit avoir été touchée par nombre d'accompagnants de patients suivis à l'Institut Curie : ces personnes n'habitent pas à Paris et ont besoin d'être motorisées. Il existait naguère un accord informel entre le Commissariat d'arrondissement et l'Institut Curie afin que ces personnes puissent bénéficier d'une autorisation de stationnement aux abords du bâtiment.

Le problème actuel est de sortir de cette situation de blocage : il n'est pas prévu d'instaurer des dérogations aux règles de stationnement dans le cadre de cette nouvelle législation. Le Conseil émet donc le vœu qu'un accord puisse être passé entre l'Institut Curie et la Ville de Paris afin de permettre l'octroi d'autorisations de stationnement spécifiques aux patients de cet établissement. Elle souligne l'importance des accompagnants de ces patients. Elle indique qu'auparavant, l'autorisation était accordée à une plaque d'immatriculation et à un patient.

Mme Flora KALOUSTIAN, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, signale que de nombreuses ambulances attendent régulièrement pendant les soins des patients de cet Institut.

Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, remarque que les plaintes concernent des accompagnants : il convient de plaider pour ce dossier non pour celui des ambulances. Elle remercie la Mairie d'arrondissement de prendre à bras-le-corps cette situation.

Elle rappelle que certains patients n'utilisent pas ou peu les VSL, par souci d'économie des moyens de santé.

Il peut également s'agir d'un proche qui accompagne le patient à sa consultation ou à son hospitalisation. Elle cite le développement de l'hospitalisation en ambulatoire : les personnes arrivent le matin et repartent le soir. La problématique du stationnement est donc primordiale.

Elle ajoute que l'Institut Curie n'est pas un hôpital de proximité : les patients viennent parfois de loin et ne peuvent se déplacer en transports en commun. Elle appuie donc une recherche de solution au travers de ce vœu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY considère que la demande formulée de ce vœu est légitime, cependant elle estime que le dernier considérant disqualifie celui-ci. Le vœu évoque en effet « le coût prohibitif du stationnement payant depuis la mise en place du forfait post-stationnement » : elle estime qu'il s'agit d'une confusion avec l'augmentation du montant des amendes.

Mme Florence BERTHOUT partage son avis et demande à ce que ce considérant soit retiré du vœu.

M. Dominique TIBERI évoque des cérémonies complexes se déroulant à l'Institut Curie, comme des mariages *in extremis*. De tels évènements sont importants.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu au vote du Conseil d'arrondissement.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Le Secrétaire de séance

Alexandre BAETCHE